Image not found or type unknown

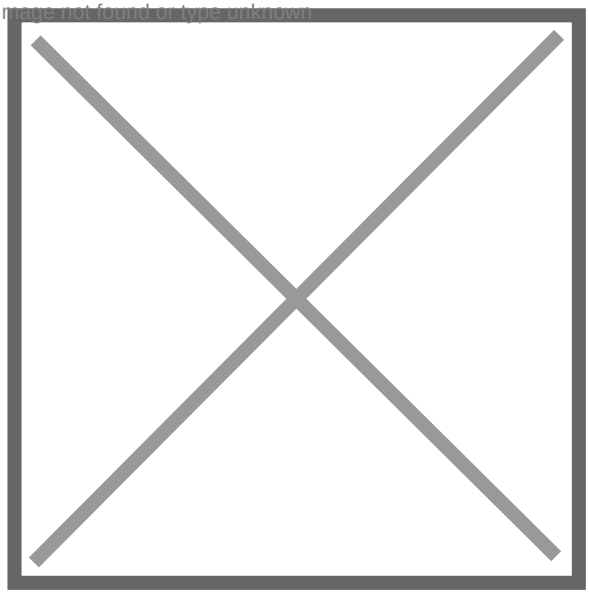

La banque a continuer a compter les interet pandant 11ans

Par **pierrette63**, le **25/01/2012** à **09:36**

bonjour , voila j ai eu une SARL il y a 11 ans et j étai la gérante , suite a une liquidation involontaire le tribunal m a condamner a rembourser ma dettes mais la banque ne ma pas contacter jusqu'à lors.
ils sont transmis la dettes a un huissier mais il sont continuer a faire courir les intérêts qui s élève a 27000€ environ .
Ma question, on t il le droit , ou puis-je demander que mon remboursement soit égal a la somme condamner par le tribunal. je ne fait pas l autruche car de suite j ai demander un échéancier a l huissier mais si s est intérêts n y étais pas j en verrais le bout un jour car je suis désespérer de la somme total qui s élevé a 97580€. merci de m aider .

Par **chaber**, le **25/01/2012** à **16:08**

bonjour

le jugement faisait-il référence à une condamnation à x euros et à pourcentage de taux d'intérêts?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés